



REFERENTIEL DE CERTIFICATION

DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien Supérieur en Système d'Information Géographique

Niveau III

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSIG	RC	TP-01267	03	04/02/2017	07/02/2017	1/30

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Technicien Supérieur en Système d'Information Géographique

Sigle du titre professionnel : TSSIG

Niveau : III

Code(s) NSF : 231n - Etudes, projets et dessins en génie civil, topographe, géomètre-

Code(s) ROME : M1808

Formacode : 12225

Date de l'arrêté : 26/02/2017

Date de parution au JO de l'arrêté : 04/02/2017

Date d'effet de l'arrêté : 25/02/2017

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSIG	RC	TP-01267	03	04/02/2017	07/02/2017	3/30

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant de 3 ans d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSIG	RC	TP-01267	03	04/02/2017	07/02/2017	4/30

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel TSSIG

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Inventorier, acquérir et contrôler les données géographiques à intégrer dans le Système d'Information Géographique Modéliser et structurer la base de données du Système d'Information Géographique Créer et mettre à jour des informations géographiques Créer, gérer et diffuser des métadonnées Traiter et analyser les données du projet de Système d'Information Géographique (SIG) Réaliser des représentations cartographiques	04 h 00 min	A partir d'un dossier d'évaluation et de fichiers informatiques, le candidat produit, en utilisant l'outil informatique, des requêtes simples, des analyses thématiques, des analyses spatiales, des modèles numériques de terrain ou tout autre tâche permettant d'évaluer ses compétences professionnelles de Technicien Supérieur en Système d'Information Géographique
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Analyser les besoins afin de définir les caractéristiques des informations géographiques du Système d'Information Géographique Créer, gérer et diffuser des métadonnées Définir l'architecture du Système d'Information Géographique (SIG) Mettre à disposition et diffuser des productions de Systèmes d'Information Géographique	00 h 30 min	Le jury questionne le candidat à partir de ses productions issues de la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnaire professionnel	Sans Objet	00 h 00 min	Sans objet.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet	00 h 00 min	Sans objet.
Entretien final		00 h 30 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. 10 mn
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	05 h 00 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant. Elle précède l'entretien technique.

Il s'agit de produire des fichiers informatiques : requêtes, cartes thématiques par exemple, dans le respect de la charte graphique stipulée dans le Dossier Technique d'Evaluation. La connexion à l'Internet n'est pas autorisée.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSIG	RC	TP-01267	03	04/02/2017	07/02/2017	5/30

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule après que le jury a pris connaissance des productions issues de la mise en situation professionnelle du candidat.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet

Précisions pour le candidat VAE :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSIG	RC	TP-01267	03	04/02/2017	07/02/2017	6/30

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Acquérir des données et concevoir un projet de Système d'Information Géographique					
Analyser les besoins afin de définir les caractéristiques des informations géographiques du Système d'Information Géographique	<p>Le cahier des charges est validé par le demandeur. Le cahier des charges est validé par les utilisateurs. Le SIG est mis en place en conformité avec le calendrier éventuellement renégocié. Le SIG installé respecte les critères de recevabilité sur la nature des données géographiques. Le SIG installé respecte les critères de recevabilité quant aux caractéristiques des données géographiques. Le SIG installé respecte les critères de recevabilité afférents aux utilisations du SIG.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inventorier, acquérir et contrôler les données géographiques à intégrer dans le Système d'Information Géographique	<p>Toutes les données géographiques nécessaires à la réalisation du projet sont acquises. Toutes les données géographiques nécessaires sont conformes (nature et caractéristiques) aux utilisations prévues et sécurisées (obtention, qualité, stockage). Les données géographiques sont acquises dans le délai imparti.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Modéliser et structurer la base de données du Système d'Information Géographique	<p>Le logiciel retenu permet la création de la base de données. Le modèle et la structure de la base de données géographiques permettent les utilisations attendues. La structure de la base de données prend en compte de façon pertinente les caractéristiques des données à intégrer.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Créer et mettre à jour des informations géographiques	<p>Toutes les données géographiques sont intégrées dans le SIG. Les données intégrées sont conformes à la demande et exploitables. Les données géographiques sont calées, projetées correctement et lisibles. L'encodage des attributs est correct.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSIG	RC	TP-01267	03	04/02/2017	07/02/2017	7/30

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Créer, gérer et diffuser des métadonnées	La structure des données correspond aux standards et normes utilisés L'interopérabilité du catalogue et des métadonnées est assurée Les métadonnées ont une bonne visibilité quant à la diffusion. Le catalogue des métadonnées est adapté aux besoins des utilisateurs : de la consultation à la mise à jour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exploiter les données d'un Système d'Information Géographique et diffuser des informations géographiques					
Créer, gérer et diffuser des métadonnées	La structure des données correspond aux standards et normes utilisés L'interopérabilité du catalogue et des métadonnées est assurée Les métadonnées ont une bonne visibilité quant à la diffusion. Le catalogue des métadonnées est adapté aux besoins des utilisateurs : de la consultation à la mise à jour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Définir l'architecture du Système d'Information Géographique (SIG)	Plusieurs solutions d'analyse des données géographiques et de traitement des résultats argumentées peuvent être proposées. Le mode de traitement retenu prend en compte le budget alloué. Le mode de traitement retenu prend en compte les spécificités du SIG et le besoin du demandeur.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traiter et analyser les données du projet de Système d'Information Géographique (SIG)	Les résultats sont exacts et cohérents. La précision des résultats est connue. Les résultats d'analyses des données géographiques (requêtes simples, analyses thématiques, analyses spatiales, modèles numériques de terrain) et les données résultant de calculs complémentaires comportent toutes les caractéristiques définies. Les résultats d'analyse des données géographiques sont fournis dans le délai spécifié.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSIG	RC	TP-01267	03	04/02/2017	07/02/2017	8/30

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser des représentations cartographiques	Les éditions cartographiques sont conformes aux règles de présentation cartographique et sémiologique ; Elles comportent toutes les caractéristiques attendues par le client (données, présentation, lisibilité, esthétique) et sont conformes aux règles de diffusion.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mettre à disposition et diffuser des productions de Systèmes d'Information Géographique	Les données et/ou analyses sont fournies au demandeur, conformes et dans le délai prévu. Les accès et modes de gestion et de mise en œuvre sont maîtrisés par les utilisateurs concernés. Les métadonnées sont accessibles.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant : Néant.					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSIG	RC	TP-01267	03	04/02/2017	07/02/2017	9/30

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques	Analyser les besoins afin de définir les caractéristiques des informations géographiques du Système d'Information Géographique Créer et mettre à jour des informations géographiques Définir l'architecture du Système d'Information Géographique (SIG) Inventorier, acquérir et contrôler les données géographiques à intégrer dans le Système d'Information Géographique Mettre à disposition et diffuser des productions de Systèmes d'Information Géographique Modéliser et structurer la base de données du Système d'Information Géographique Réaliser des représentations cartographiques Traiter et analyser les données du projet de Système d'Information Géographique (SIG)
Organiser, préparer une action	Analyser les besoins afin de définir les caractéristiques des informations géographiques du Système d'Information Géographique Créer et mettre à jour des informations géographiques Définir l'architecture du Système d'Information Géographique (SIG) Inventorier, acquérir et contrôler les données géographiques à intégrer dans le Système d'Information Géographique Mettre à disposition et diffuser des productions de Systèmes d'Information Géographique Modéliser et structurer la base de données du Système d'Information Géographique Réaliser des représentations cartographiques Traiter et analyser les données du projet de Système d'Information Géographique (SIG)
Faire preuve d'amélioration, d'innovation et de créativité	Analyser les besoins afin de définir les caractéristiques des informations géographiques du Système d'Information Géographique Créer et mettre à jour des informations géographiques Définir l'architecture du Système d'Information Géographique (SIG) Inventorier, acquérir et contrôler les données géographiques à intégrer dans le Système d'Information Géographique Mettre à disposition et diffuser des productions de Systèmes d'Information Géographique Modéliser et structurer la base de données du Système d'Information Géographique Réaliser des représentations cartographiques Traiter et analyser les données du projet de Système d'Information Géographique (SIG)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSIG	RC	TP-01267	03	04/02/2017	07/02/2017	10/30

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre TSSIG

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury prend connaissance de la production du candidat à l'issue de la mise en situation professionnelle avant de mener l'entretien technique.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Un surveillant est présent pendant toute la mise en situation professionnelle. Il vérifie l'absence de connexion des PC à Internet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSIG	RC	TP-01267	03	04/02/2017	07/02/2017	11/30



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Technicien Supérieur en Système d'Information Géographique

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSIG	RC	TP-01267	03	04/02/2017	07/02/2017	13/30

CCP

Acquérir des données et concevoir un projet de Système d'Information Géographique

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Créer et mettre à jour des informations géographiques Modéliser et structurer la base de données du Système d'Information Géographique Créer, gérer et diffuser des métadonnées Inventorier, acquérir et contrôler les données géographiques à intégrer dans le Système d'Information Géographique	04 h 00 min	A partir d'un dossier d'évaluation et de fichiers informatiques, le candidat produit, en utilisant l'outil informatique, des requêtes simples, des analyses thématiques, ou toute autre tâche permettant d'évaluer les compétences professionnelles constitutives de l'activité.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Créer, gérer et diffuser des métadonnées Analyser les besoins afin de définir les caractéristiques des informations géographiques du Système d'Information Géographique	00 h 15 min	Le jury questionne le candidat à partir de ses productions issues de la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnaire professionnel	Sans Objet	00 h 00 min	Sans objet.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet	00 h 00 min	Sans objet.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 15 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant. Elle précède l'entretien technique. Il s'agit de produire des fichiers informatiques : requêtes, cartes thématiques par exemple, dans le respect de la charte graphique stipulée dans le Dossier Technique d'Evaluation. La connexion à l'Internet n'est pas autorisée.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule après que le jury a pris connaissance des productions issues de la mise en situation professionnelle du candidat.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSIG	RC	TP-01267	03	04/02/2017	07/02/2017	15/30

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Sans objet.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSIG	RC	TP-01267	03	04/02/2017	07/02/2017	16/30

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Acquérir des données et concevoir un projet de Système d'Information Géographique

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 15 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury prend connaissance de la production du candidat à l'issue de la mise en situation professionnelle avant de mener l'entretien technique.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est présent pendant toute la mise en situation professionnelle. Il vérifie l'absence de connexion des PC à Internet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSIG	RC	TP-01267	03	04/02/2017	07/02/2017	17/30

CCP

Exploiter les données d'un Système d'Information Géographique et diffuser des informations géographiques

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser des représentations cartographiques Créer, gérer et diffuser des métadonnées Traiter et analyser les données du projet de Système d'Information Géographique (SIG)	04 h 00 min	A partir d'un dossier d'évaluation et de fichiers informatiques, le candidat produit, en utilisant l'outil informatique, des analyses spatiales, des modèles numériques de terrain par exemple, ou toute autre tâche permettant d'évaluer les compétences professionnelles constitutives de l'activité.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Mettre à disposition et diffuser des productions de Systèmes d'Information Géographique Créer, gérer et diffuser des métadonnées Définir l'architecture du Système d'Information Géographique (SIG)	00 h 15 min	Le jury questionne le candidat à partir de ses productions issues de la mise en situation professionnelle et en s'appuyant sur le dossier support fourni au candidat lors de la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnaire professionnel	Sans Objet	00 h 00 min	Sans objet.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet	00 h 00 min	Sans objet.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 15 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant. Elle précède l'entretien technique. Il s'agit de produire des fichiers informatiques : analyses spatiales modèles numériques de terrain par exemple, dans le respect de la charte graphique stipulée dans le Dossier Technique d'Evaluation. La connexion à l'Internet n'est pas autorisée.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSIG	RC	TP-01267	03	04/02/2017	07/02/2017	19/30

L'entretien technique se déroule après que le jury a pris connaissance des productions issues de la mise en situation professionnelle du candidat.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Sans objet.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSIG	RC	TP-01267	03	04/02/2017	07/02/2017	20/30

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Exploiter les données d'un Système d'Information Géographique et diffuser des informations géographiques

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 15 min

Protocole d'intervention du jury :
Sans objet.

Conditions particulières de composition du jury :

Le jury prend connaissance de la production du candidat à l'issue de la mise en situation professionnelle avant de mener l'entretien technique.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est présent pendant toute la mise en situation professionnelle. Il vérifie l'absence de connexion des PC à Internet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSIG	RC	TP-01267	03	04/02/2017	07/02/2017	21/30

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Technicien Supérieur en Système d'Information Géographique

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Une salle permettant d'accueillir les candidats et le surveillant.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Disposition des postes de travail garantissant la confidentialité des travaux.
Entretien technique	Un local fermé et équipé au minimum d'une table, de chaises, d'un PC avec logiciels de DAO, SGBD et SIG installés et d'un paper-board. Cet espace doit accueillir le candidat et le jury.	Le local doit garantir la confidentialité des échanges entre le candidat et le jury.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. et d'un paper-board.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSIG	RC	TP-01267	03	04/02/2017	07/02/2017	23/30

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	PC avec logiciels de DAO, SGBD et SIG installés, sans connexion Internet.	1	Néant.
	1	Clef USB de 10 Go	1	Néant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSIG	RC	TP-01267	03	04/02/2017	07/02/2017	24/30

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Technicien Supérieur en Système d'Information Géographique est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Technicien Supérieur en Système d'Information Géographique Arrêté du 20/01/2012		Technicien Supérieur en Système d'Information Géographique Arrêté du 26/02/2017
CCP	Concevoir et réaliser un projet de Système d'Information Géographique	CCP	Acquérir des données et concevoir un projet de Système d'Information Géographique
CCP	Exploiter un Système d'Information Géographique	CCP	Exploiter les données d'un Système d'Information Géographique et diffuser des informations géographiques

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSIG	RC	TP-01267	03	04/02/2017	07/02/2017	25/30

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (RC)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel de certification.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel de certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSIG	RC	TP-01267	03	04/02/2017	07/02/2017	27/30

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

